

# echos des cours

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>



**PRESSE**  
**URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE  
DÉPOSÉ LE 24/11/2011

## ÉLECTORALEMENT VÔTRE...

Pratique, économique, écologique, moderne, rapide, fiable... : les qualificatifs aguicheurs et rassurants ne semblaient pas manquer pour nous convaincre de l'intérêt du vote électronique à ces élections professionnelles. De l'intérêt, le gouvernement en a trouvé, sur le dos des électeurs qui, à gratter, n'ont rien gagné !

Tout a été fait pour que la participation au vote soit minorée et que la représentativité des organisations syndicales en prenne un coup. Complexité du matériel de vote, organisation défaillante (que ce soit pour l'affichage des listes, le retour des bordereaux de remise des notices de vote ou la mise en place des kiosques de vote), bugs informatiques en tout genre et au final, impossibilité de voter pour de nombreux électeurs.

Colère et frustration sont les sentiments majoritairement partagés par les personnels.

Quels que soient les résultats, la forte abstention générée par ce type de scrutin



risque bien de compromettre la mise en place de rapports de force déterminants.

En Isère, la participation aux différents votes dépasse tout juste les 35 %, soit près de 20 % de moins qu'en 2008... Vous trouverez les résultats précis par scrutin dans ce journal, ainsi qu'un comparatif avec les dernières élections.

Seule éclaircie au tableau : le SNUipp et la FSU confortent et renforcent même leur première place dans le paysage syndical de la Fonction Publique d'État. C'est aussi le cas en Isère où vous nous avez largement renouvelé votre confiance.

Un grand merci à toutes et tous, à votre patience malgré les dysfonctionnements et à votre reconnaissance.

Chapeau bas également aux militantes et militants pour le temps et l'énergie consacrés avant, pendant et après le vote. Nos clics n'ont pas donné la grande claquette espérée : mobilisons-nous en mai prochain pour que ce gouvernement prenne ses cliques et ses claques !

*Catherine BLANC-LANAUTE*

## Sommaire

Apprentissages hors l'école, réussite dans l'école .....	2
Où en est-on de l'éducation prioritaire en Isère ? .....	3
Un drame qui a touché et choqué tout le monde .....	4
Déclaration de la FSU au Comité d'Hygiène et Sécurité départemental du 8 septembre 2011 .....	4/6
Élections professionnelles 2011 .....	7
Se syndiquer .....	8

# « APPRENTISSAGES HORS L'ÉCOLE, RÉUSSITE DANS L'ÉCOLE »

« Apprentissages hors l'école, réussite dans l'école » est le titre d'un des ateliers piloté par La ligue de l'Enseignement lors des dernières Universités d'Automne du SNUipp-FSU. Au delà de ce thème, la problématique a été surtout de situer la place des mouvements d'Éducation Populaire dont l'identité historiquement forte se trouve aujourd'hui requestionnée par les dispositifs mis en place par l'État dans leur logique d'intervention hors et avec l'école.

Avec : Isabelle Montforte, psychosociologue, chef de projet de l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes, Philippe Clément, secrétaire de la Ligue de l'Enseignement du Calvados et Delphine Fievez, coordinatrice « Accompagnements individualisés et collectifs ».

## Petit rappel :

L'Éducation Populaire a structuré notre Histoire depuis les luttes sociales de notre pays (dont le Front Populaire) et a construit une certaine conception de l'enfant en lien avec la réflexion sur l'organisation du temps libre, des vacances et des loisirs. Vrai enjeu dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle pour opposer dans l'espace école/loisirs laïque un véritable contre-pouvoir au religieux.

Cette Éducation Populaire entourant l'école a suivi le contexte socio-historique et l'évolution des conceptions de l'enfant. Longtemps hygiéniste, elle a toujours porté des objectifs éducatifs et moraux centrés sur la dimension sociale de l'intelligence de l'enfant. Éducation fondée sur l'activité, l'agir et le jeu en sont le moteur, en temps qu'expérience éducative et cognitive, qui permette l'émotion, la fiction, la convivialité, la confrontation aux règles, la performance sans enjeux. Ce cadre avait pour valeur de donner à l'enfant l'expérience des choix stratégiques, éthiques et politiques.

L'ensemble des éléments de bilan diagnostique de cet apport éducatif montre la corrélation positive entre extrascolaire et niveau de performance à l'école :

■ Pour les enfants fréquentant les Centres de loisirs sans Hébergement : on évalue une meilleure disponibilité au travail scolaire, structuration du temps (régulation) et socialisation.

■ Pour les enfants fréquentant les Centres de Vacances : l'importance d'une nouvelle scène d'expériences, de la socialisation, de la découverte et de la gestion de la rupture.

## Aujourd'hui :

Tout en formalisant fortement la posture de l'enfant apprenant, l'État, à travers les financements de la Politique de la Ville, s'est donné pour objectif depuis quelques années de mettre en cohérence l'ensemble des co-éducateurs au sein d'un Projet Éducatif Local partenarial avec enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM... (B.O circulaire n°98-144 du 9 juillet 98) pour construire un engagement commun fondateur de l'action éducative publique. Dans les secteurs REP ou ZEP s'ajoutent les Dispositifs de Réussite Éducative et les Équipes Pluridisciplinaires de Soutien, centrées sur des parcours personnalisés autour des critères de la santé, du décrochage scolaire et de la parentalité. Les villes en contrat avec l'État contractualisent à leur tour avec les associations laïques issues souvent de l'Éducation Populaire, autour des obligations qui leur sont faites, en tant que porteurs de projets, de respecter le cahier des charges du dispositif.

Mais la commande publique et de marché émanant de l'État et des collectivités locales dans le cadre de ces dispositifs peut conduire à un risque d'instrumentalisation des mouvements partenaires, en particulier quand le droit commun (ce que l'État doit faire) n'est plus à la hauteur des enjeux, avec le risque d'être des dispositifs non pas supplétifs mais se substituant aux manques (de RASED, de médecine scolaire...). Les associations relevant de



l'Éducation Populaire malmenées et en perte de vitesse depuis plusieurs années (perte de postes de mise à disposition, perte de moyens...) pourraient se trouver dans la position de répondre à un appel d'offre pour survivre, réduisant de fait leurs valeurs et le sens de leur engagement.

Le danger politique et idéologique est réel de voir se fragiliser encore dans l'espace éducatif ceux qui défendent historiquement les valeurs fortes de l'enfant citoyen, de l'enfant sujet, réalisant ainsi le contre-pouvoir indispensable à l'idéologie dominante.

Il est proposé aux collectivités concernées par ces partenariats de rédiger dans ce contexte, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour dépasser le cadre de logique de commande publique et d'avoir une véritable délibération de politique publique pour que les partenaires soient reconnus au cours des actions entreprises sur des territoires mobilisés en réseau. C'est dans le sens d'une reconnaissance partagée que doivent se construire les actions pour intégrer l'ensemble des acteurs dans les dispositifs et promouvoir ce qui fait leur identité et leurs valeurs éducatives.

Jacqueline MADRENNES



# OÙ EN EST-ON DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN ISÈRE ?

## Réunion d'information syndicale

le mercredi 7 décembre à Grenoble.

À la fin septembre, de nombreux collègues, enseignants en ZEP, ont eu la surprise de constater une baisse non négligeable de leur salaire. Il s'agissait de la part correspondant à leur indemnité ZEP, non versée à ce jour.

Après le remaniement, sans concertation aucune, des zones RRS en juin 2010, il s'agit, à nouveau, d'une tentative de remise en cause de l'éducation prioritaire.

Concernant le non versement de l'indemnité ZEP, nous avons interrogé l'IA à plusieurs reprises, notamment lors de la CAPD du 6 octobre.

La réponse a été qu'il s'agissait d'un arbitrage du Recteur et que les versements étaient suspendus dans l'attente de sa décision.

Nombre de collègues concernés ont

pris alors des initiatives diverses : lettres à l'IA, demandes d'explication à leur gestionnaire, réunions d'un ensemble d'écoles, motion de conseil des maîtres, etc.

Le SNUipp-FSU a soutenu ces initiatives et largement relayé les informations en sa possession lors des RIS du mois d'octobre. Il a écrit un courrier au Recteur (voir ci-contre), resté sans réponse à ce jour. Mais, le vendredi des vacances, (le 21 octobre), l'IA nous a appelés pour nous dire qu'il s'agissait d'un « bug » informatique et que les collègues concernés par cette prime verraient leur situation régularisée sur la paie de novembre.

Des précisions manquent pourtant sur un certain nombre de points :

Qu'en est-il des collègues exerçant dans des écoles sorties du RRS et pour lesquels l'administration s'était engagée, l'année dernière, à continuer de verser la prime ? Cet événement laisse-t-il présager l'arrêt du versement de l'indemnité ZEP à plus ou moins court terme y compris pour les écoles en RRS ? Tous les départements sont-ils logés à la même enseigne (en particulier les départements de l'Académie) ? Pourquoi et comment ont été redéfinies les écoles en RRS dans notre département ? La publication du vade-mecum « Éclair » parait inquiétante quant à un éventuel démantèlement de l'éducation prioritaire, les RRS devenant dépendants du bon vouloir des Recteurs ;

comment y faire face ?

**Pour en débattre, nous informer et construire une mobilisation, nous proposons de nous rencontrer, toutes les écoles concernées, lors d'une Réunion d'Information Syndicale spéciale RRS, mercredi 7 décembre, à la Bourse du travail à Grenoble, de 9 heures 30 à 12 heures. (arrêt de tram Grand' Place)**

Il est important que chaque école en RRS puisse y participer. La participation à cette réunion sur le temps de service est un droit. Pensez à avertir votre IEN une semaine à l'avance.

**Gabrielle BEYLER**

**Lettre au Recteur,  
envoyée le 14 octobre :**

**Objet : Versement de la prime ZEP et d'une partie de la prime de direction**

Monsieur le Recteur d'académie,

De nombreux collègues des écoles primaires en RRS nous ont signalé ne pas avoir perçu leur prime ZEP lors de ce mois de septembre 2011.

Des directeurs d'école s'inquiètent également d'une baisse de leur salaire de septembre correspondant, semble-t-il, à la part variable de la prime de direction.

Aucune information n'a accompagné ces mesures qui se traduisent par des baisses importantes du salaire de septembre.

Nous ne comprenons pas ce qui se passe. Nous dénonçons le fait que ces baisses soient intervenues sans information préalable qui aurait permis aux collègues d'anticiper.

L'Inspectrice d'académie nous ayant informés qu'il s'agissait d'une décision de votre part, nous souhaiterions une explication sur ces mesures. Dans l'attente, nous vous demandons de bien vouloir rétablir ces primes dans leur intégralité pour l'ensemble des collègues concernés.

En vous assurant de notre attachement au service public d'éducation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur d'académie, mes respectueuses salutations.

**Pour le SNUipp-FSU,  
Gabrielle Beyler**

# UN DRAME QUI A TOUCHÉ ET CHOQUÉ TOUT LE MONDE

**Au cœur de l'été, une collègue ayant été licenciée à l'issue de son année de stage, s'est donnée la mort. Nous avons tous pris cette nouvelle comme un véritable coup de tonnerre.**

**Le SNUipp et la FSU n'ont pas souhaité s'exprimer publiquement de manière trop rapide sur un sujet aussi grave et terrible.**

**Pour autant, avec les autres organisations syndicales, nous avons demandé que se réunisse un Comité d'hygiène et sécurité (CHS) exceptionnel dès la rentrée. Il a été convoqué le 8 septembre.**

Pour la FSU, pas question de désigner d'éventuels coupables ou responsables. Par contre il est indispensable que nous sachions si les conditions de travail, l'organisation de la formation et/ou les conditions dans lesquelles se sont effectués le non-renouvellement de son stage et son licenciement ont pu avoir une influence sur son acte dramatique.

Tel a été le sens de nos interventions lors de ce CHS : obtenir la tenue d'une expertise indépendante permettant de déterminer cela.

À l'issue de l'intervention de l'Inspectrice d'Académie qui relata avec beaucoup d'émotion les événements,

les représentants des personnels se sont tous prononcés dans ce sens. Ce ne fut pas le cas de l'administration dont toutes les interventions tendaient vers le même message : pas d'enquête interne, pas d'expertise, rien ne prouve que ce suicide ait quelque chose à voir avec le travail. Il aura fallu 2 h 30 pour obtenir que le Comité se prononce sur un texte soumis au vote par les organisations syndicales. Suite au suicide d'une collègue professeur des écoles stagiaires, peu après l'annonce de son licenciement, le CHSD de l'Isère réuni en séance extraordinaire le 8/09/2011 décide :

*1 - de diligenter une enquête interne. Pour les besoins de cette enquête, considérant que l'organisation de la formation et du travail des enseignants stagiaires dans le cadre de la réforme dite de mastérisation peut être mise en cause, la délégation du CHS rencontrera tous les professionnels étant intervenus dans l'organisation de sa formation, et notamment le recteur et l'inspectrice d'académie. (art. 45)*

*2 - de mandater une expertise pour risque grave par un cabinet agréé (art. 51)*

*3 - de saisir le CCHS national afin qu'il porte à son ordre du jour l'étude des conditions de travail des enseignants stagiaires depuis la mise en place de la « mastérisation ».*

*Le CHS préconise que tout enseignant stagiaire demandant à être reçu par ses supérieurs hiérarchiques, le soit dans les*

*meilleurs délais accompagné d'un délégué du personnel s'il le souhaite.*

L'administration n'ayant pas pris part au vote, ce texte a été adopté à l'unanimité par le CHS. Quelle n'a pas été notre surprise de recevoir ensuite, avec le texte du compte rendu de séance, un courrier de l'Inspectrice d'Académie nous demandant de modifier a posteriori les termes du texte voté : il fallait transformer « le CHS préconise » en « les représentants du personnel au CHS préconisent ». Quelle drôle d'idée ! Si un texte est soumis au vote d'une instance, c'est bien pour que cette instance se prononce dessus. Le CHS a bel et bien voté un texte demandant une expertise, il n'a pas voix consultative mais décisionnaire, et il va bien falloir que cette expertise soit diligentée. Le compte rendu de ce CHS devrait être en ligne depuis le 22 septembre, il n'y en a toujours pas de trace au jour où nous mettons sous presse. Pas plus de trace de celui du mois de juin dont la mise en ligne a plus de 4 mois de retard. Notre administration prend décidément, comme pour l'organisation des élections professionnelles, beaucoup de liberté avec la réglementation.

**Anne TUAILLON,**  
**représentante**  
**des personnels pour la FSU**

## Déclaration de la FSU au Comité d'hygiène et sécurité départemental (CSHD) du 8 septembre 2011

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le 11 août, Caroline Garnier, PE stagiaire affectée dans une école de Grenoble durant l'année 2010-2011 s'est suicidée, après avoir appris son licenciement en juillet.

Dans cette circonstance grave qui suscite une grande émotion chez chacun d'entre nous, nous nous associons à la peine de sa famille et de ses proches et nous apportons notre soutien à ses collègues de travail.

**Nous le savons, elle en avait témoigné, son année de stage avait été une année très difficile sur le plan professionnel. C'est sur ce plan là, et uniquement sur ce plan là, que nous nous sentons autorisés à intervenir.**

Une personne qui l'a côtoyée durant cette année témoigne : « Je suis très touchée par le suicide de Caroline. Cette année a vraiment été un calvaire pour elle... [...] Des visites, elle en a eues, une par semaine toute l'année, et des visites surprises... »

**En tant que délégués du personnel et représentants syndicaux, nous savons combien l'année de « stage » qui s'est substituée à la formation professionnelle est vécue de façon pénible pour de nombreux stagiaires.** Dès la mise en place de cette réforme, nous vous avons alertée contre les dangers inhérents à la liquidation de la formation initiale. Durant toute l'année dernière, nous vous avons interrogée sur l'état de nos jeunes collègues : vos réponses étaient toujours

optimistes. Chaque fois que nous vous avons fait état des difficultés rencontrées par nombre d'entre eux, nous nous sommes demandés dans quelle mesure vous nous entendiez et preniez en compte nos alertes.

### **Ces jeunes collègues sont mis trop rapidement seuls face à une classe.**

Vous appelez formation une succession de visites de maîtres formateurs, de conseillers pédagogiques, d'IEN... (près d'une quinzaine). La fréquence, le contenu des visites et les attentes institutionnelles sont à l'origine de conditions de travail à la limite de l'intolérable. Nos collègues ont eu l'impression de devoir répondre aux attentes et injonctions de l'institution plutôt que de se consacrer à leur formation.

Nous savons tous, nous qui sommes enseignants, combien nous pouvons nous sentir seuls parfois face aux difficultés rencontrées dans une classe. Nous savons également combien les « visites » et les regards extérieurs peuvent être pesants et déstabilisants.

**Tous les collègues stagiaires que nous avons rencontrés ont vécu de manière très difficile les visites et les rapports qui s'en suivaient, dont certains particulièrement négatifs devaient agir comme « des électrochocs » selon leurs auteurs.**

**La lourdeur du suivi, l'enjeu du contenu des rapports, les visites « surprises », autant d'éléments qui ont, semaines après semaines, pesé sur nos collègues jusqu'à rendre certains d'entre eux malades, voire à les pousser à la démission.**

Nous avons compris que vous avez fait le choix, en cas de difficultés rencontrées par les collègues, de multiplier ces visites. Compte tenu de l'effet de ces visites sur les stagiaires, il semblerait que le remède ne soit pas approprié et ait plutôt des effets contraires à ceux attendus. Voici le témoignage d'une collègue ayant côtoyé un stagiaire dans son école l'année dernière : « Nous avons accueilli un PE stagiaire dans notre école. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'échanger avec lui au cours de l'année. Il ne m'a jamais fait part de difficulté dans la gestion de sa classe. On parlait du contenu des séquences qu'il mettait en place. Par contre, au fur et à mesure de l'année, il m'a dit être de plus en plus angoissé à l'approche des visites et déstabilisé. Il disait ne pas comprendre tous les commentaires figurant dans les rapports, que certains étaient parfois contradictoires d'un rapport à l'autre, qu'il ne savait plus exactement ce qu'on lui demandait, lui reprochait. Il disait passer

*énormément de temps pour préparer son travail, manquer d'un regard et de conseils clairs et se disait épuisé. Cette tension a culminé, me semble-t-il, vers les mois, d'avril mai, juin. Ce collègue m'a semblé se fermer peu à peu ; il communiquait de moins en moins, restait très tard travailler à l'école, le soir, les dimanches. »*

**Le principe même de ces visites et leur organisation est à revoir complètement afin que celles-ci soient véritablement formatives et non considérées comme des couperets et des sanctions.**

Par ailleurs, certains de nos jeunes collègues en difficulté professionnelle se sont vu conseiller une consultation chez l'assistante sociale ou chez le médecin de prévention. Nous nous interrogeons sur cette disposition. En quoi l'assistante sociale ou le médecin de prévention peuvent-ils apporter un plus à une formation défaillante ?

Par contre, nous comprenons parfaitement le ressenti de nos collègues face à cette démarche. Leur problème professionnel ne viendrait pas de la formation qui leur était dispensée (ou plutôt de l'absence de formation) mais bien d'eux-mêmes. Comment s'étonner ensuite de les voir se fermer et se remettre personnellement en question ?

Paradoxalement une collègue à qui il a été par ailleurs conseillé de consulter le médecin de prévention, a dû, suite à l'insistance de la personne qui devait effectuer une visite, reprendre sa classe alors qu'elle était arrêtée pour de graves problèmes dentaires. Résultat : un passage aux urgences mais aussi un rapport de visite désastreux.

Cette même collègue vous a ensuite demandé un changement d'affectation pour tenter de remédier aux difficultés professionnelles qu'elle reconnaissait rencontrer. Vous le lui avez refusé sans aucune justification.

Depuis elle a démissionné alors que l'enseignement était un choix professionnel longuement mûri. Si cette jeune femme nous a autorisés à citer sa situation, c'est parce qu'elle a quitté notre administration et n'a plus à craindre pour sa carrière bien vite interrompue.

Le suicide de Caroline a été une nouvelle très douloureuse pour elle car il l'a renvoyée à la situation de détresse dans laquelle elle avait été mise elle aussi durant son année de stage.

Elle se félicite aujourd'hui d'avoir « pris du recul ».

**Nous nous souvenons tous de l'importance des rencontres avec nos pairs lors de notre formation professionnelle. Ces jeunes stagiaires sont privés de cet apport essentiel.**

Avec la disparition de la formation à l'IUFM, ces rencontres ne sont plus possibles. Les stagiaires sont affectés à l'année dans leur classe et ce ne sont pas les quelques jours où ils se retrouvent ensemble qui peuvent permettre la mise en place d'une solidarité collective et la mutualisation des indispensables ressources professionnelles qui font la richesse de notre métier.

**Dans ce cadre, le rôle de l'équipe enseignante de l'école d'accueil aurait dû être pensé, prévu, soutenu et accompagné. Il est inexcusable de faire croire que la bonne volonté suffirait en la matière.** Tout aussi inacceptable d'imposer à des équipes la présence de stagiaires dans les écoles et de culpabiliser celles qui ont refusé de cautionner cette liquidation de notre formation.

Nous revendiquons une véritable formation professionnelle pour les collègues entrant dans le métier. C'est une urgence pour les élèves, pour l'institution, pour l'école de la République et en tout premier lieu pour ses acteurs, les enseignants.

Les différentes facettes du système qui se mettent en place isolent, interrompent les échanges, culpabilisent, fragilisent et empêchent des devenirs, au lieu de promouvoir le développement d'une culture professionnelle collective qui constituerait autant de ressources individuelles, professionnelles.

C'est vrai pour nos jeunes collègues, mais aussi pour toute la profession. Les nouvelles organisations du travail empêchent les rencontres entre collègues et isolent les personnes, les laissant seules face à leurs difficultés. Les lieux d'échanges disparaissent progressivement, alors que le métier se complexifie.

**Enseigner est un métier qui s'apprend et comme tout apprentissage, c'est un processus long et délicat qui requiert de la patience, des soutiens tenaces et une confiance réciproque, c'est à dire l'exact opposé d'une succession d'évaluations-sanctions instantanée et permanente qui organise la défiance et l'inefficacité.**

**Nous assistons à un véritable saccage de l'École publique avec, en parallèle, la casse organisée des repères**

## **collectifs qui engendrent un repli individuel face aux difficultés accrues de notre travail.**

Beaucoup d'entre nous ne se reconnaissent plus dans ce qui leur est demandé de faire. Notre métier et l'organisation de notre travail ont subi ces dernières années des transformations en profondeur : modalités d'attribution des postes, gestion des personnels, injonctions multiples et contradictoires... Nous vous le répétons depuis plus de 3 ans, date de la modification des règles du mouvement, cette organisation du travail peut avoir des conséquences très graves sur la santé, sur la vie privée des collègues, et ce, quels que soient leurs âges et leurs « expériences ». Cela avait fait l'objet d'un débat lors de notre dernier CHS.

**Et parallèlement à ces situations, les droits syndicaux sont restreints année après année.** Quelle image du syndicalisme peuvent avoir de jeunes collègues stagiaires à qui il est dit par la hiérarchie qu'il vaut mieux ne pas faire grève car cela pourrait avoir un effet négatif sur leur titularisation ? Quand vous demandez à des délégués syndicaux de quitter les lieux d'accueil des futurs stagiaires comme vous l'avez fait début juillet au lycée Vaucanson, quel message pensez-vous envoyer à nos jeunes collègues ? Certains nous ont dit ne pas oser s'adresser à nous lors de nos permanences à l'IUFM pour ne pas être « pointés du doigt ». Vous venez de retirer des journées de salaires à des collègues qui ont décompté de leur temps de service annualisé les demi-journées d'information syndicale, comme c'est leur droit. Ces réunions étaient un lieu d'échange indispensable. Les modalités que vous avez mises en œuvre gênent leur organisation. Sans parler des difficultés faites aux collègues dans certaines circonscriptions pour participer à des stages syndicaux ou pour exercer leurs mandats. Sans oublier les comptes demandés par une supérieure hiérarchique à une collègue au sujet d'un article paru dans la presse syndicale.

**En portant atteinte aux droits syndicaux, vous contribuez à détériorer les conditions de travail de tous et vous**

**privez des collègues d'une solidarité essentielle à tout salarié.**

Si cet acte, d'une gravité incommensurable, décuple notre colère contre l'organisation de ces gâchis, il appelle pour nous aussi à l'humilité et l'exigence. Nous ne pouvons rester sourds à cette expression de désespoir.

Nous réaffirmons notre volonté de construire et de développer notre culture professionnelle, l'expertise de notre métier comme condition du libre développement de chacun d'entre nous.

La situation des collègues de l'école Vallier est également particulièrement difficile. Pouvez-vous nous préciser ce qui a été mis en place pour les soutenir et les protéger ?

Au-delà de ce drame, nous demandons au Ministre de reconnaître que sa réforme dite de la maîtrise est un échec complet. Il doit y renoncer et engager les négociations permettant de rétablir une formation professionnelle pour les enseignants, formation qui ne doit pas être vécue comme une mise à l'épreuve et un parcours d'obstacles.

Le 16 juin, les élus au CCHS (national), CGT, CFDT, FSU, FO, SE-UNSA présentaient un avis concernant les conditions de travail faites aux enseignants stagiaires en cette année 2010 - 2011.

*« Les conditions de travail imposées aux enseignants stagiaires au cours de l'année scolaire 2010-2011 ont eu un impact négatif sur leur santé. L'exigence d'un service complet en présence d'élèves, couplée d'un tiers temps de formation, a eu des effets désastreux. Les enquêtes menées auprès d'eux, témoignent d'un état de souffrance au travail : fatigue physique, tension nerveuse, épuisement sont le lot commun. Beaucoup ont exprimé leur désarroi face à leur tâche. L'institution a mis en place une organisation de travail déstabilisante voire destructrice pour certains de ces stagiaires avec une charge de travail démesurée. Les organisations syndicales précitées demandent au ministère :*

*- l'abandon du dispositif actuel de formation  
- la mise en place d'une véritable formation initiale de qualité.*

*Les organisations syndicales précitées demandent au ministère :*

*- l'abandon du dispositif actuel de formation  
- la mise en place d'une véritable formation initiale de qualité.*

*Elles exigent en ce sens, qu'une autre organisation du travail qui protège ces personnels des risques psychosociaux, soit mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire. »*

La réponse de la DGRH datée du 24 août montre de façon évidente que le Ministère n'a aucune idée de la réalité vécue sur le terrain par les enseignants stagiaires. Il est satisfait des dispositifs mis en place et considère globalement comme normal que des stagiaires rencontrent des difficultés. De toute évidence, un regard extérieur est indispensable pour évaluer la situation.

**Nous affirmons que nous sommes, avec la situation faite aux enseignants stagiaires, bien au-delà des difficultés rencontrés par des débutants.**

Nous voulons savoir quelle place les conditions de travail et de licenciement de notre jeune collègue ont pris dans l'acte désespéré qui l'a amenée à mettre fin à ses jours.

Nous vous demandons instamment l'ouverture d'une enquête ainsi que la nomination d'un cabinet indépendant pour exécuter une expertise pour risque grave. Il ne s'agit pas pour nous de chercher des responsables mais de comprendre les mécanismes qui l'ont amenée à cette extrémité.

L'organisation du travail des enseignants ne doit plus générer les situations que nous venons de vous décrire et encore moins celle pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui.

Nous vous demandons que le cabinet CECAFI – travail, changement, santé, soit désigné. C'est un cabinet de proximité basé en Rhône-Alpes (à Lyon précisément), un cabinet qui a malheureusement une certaine expérience dans les suicides liés à l'organisation du travail. Il a eu à mener une expertise à France Télécom suite au suicide d'un salarié à Annecy.

Grenoble, le 8 septembre 2011

**SNUipp-FSU - Section de l'Isère - Échos des cours**

Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro  
Adresse : Bourse du Travail 32 av. de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2  
Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courriel électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
Directeur de la publication : Anne Tuillon - Mise en page : EDITO - Imprimé par nos soins  
Commission paritaire : renouvellement du n° de CPPAP  
Dépôt légal : Novembre 2011

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 : CHUTE DE LA PARTICIPATION : LE MINISTÈRE RESPONSABLE !

Avec 41,01% de participation à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) contre 62,62 % en 2008 (60,79 % en 2005, 58,22 % en 2002 et 70,77 % en 1999), la chute du taux de participation au vote concernant les élections professionnelles dans le premier degré marque une situation historique dont le ministère porte l'entière responsabilité.

**Pour le SNUipp-FSU, le ministère de l'Éducation Nationale n'a cessé de multiplier les entraves à la mise en œuvre du vote électronique :**

- Le raccourcissement de la période de vote de trois à une semaine, dénoncé depuis des mois, n'a pas favorisé l'expression des personnels (le SNUipp-FSU a d'ailleurs écrit en ce sens au Ministre pour lui demander de prolonger la période de vote : lire le courrier ici :

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/lettre\\_ch\\_atel\\_19\\_octobre.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/lettre_ch_atel_19_octobre.pdf)

- De graves dysfonctionnements ont privé de leurs droits plusieurs milliers d'entre eux, sans qu'aucune solution ne soit apportée à quelque niveau que ce soit : identifiants indispensables pour voter non parvenus, électeurs non inscrits sur la liste électorale, bugs informatiques...

Le ministère a tout fait pour affaiblir la représentativité des syndicats et la parole des enseignants alors qu'ils ont exprimé avec force ces dernières

années leur opposition aux suppressions massives de postes et aux mesures qui déstabilisent l'école !

L'équipe départementale du SNUipp-FSU 38 remercie tous les collègues qui, par leurs votes, ont confirmé la confiance qu'ils lui accordent depuis sa création en 1992...

**Au-delà de ce scrutin, le SNUipp-FSU 38, porteur d'un syndicalisme unitaire d'action et de propositions, poursuivra avec ardeur et conviction son action et ses mobilisations en faveur de tous les enseignants, de l'École Publique et pour la réussite de tous les élèves !**

De nombreuses batailles sont devant nous : règles du mouvement, reconnaissance professionnelle, travail en équipe, salaires, temps de concertation... à commencer par celle du budget 2012 qui prévoit de supprimer 14 000 postes dans l'Éducation Nationale.

**Transformez l'essai, passez du vote à l'action collective, syndiquez-vous au SNUipp-FSU !**

**Pascal ANDRÉ**



## Récapitulatifs et comparatifs élections professionnelles 2008/2011

Elections à la CAPD 2008			sièges
inscrits	6641		10
votants	3946	57,68%	
exprimés	3848		
SNUipp-FSU	1978	51,40%	6
SE-UNSA	504	13,10%	1
SGEN-CFDT	343	8,91%	1
SNUDI-FO	308	8%	1
Sud éducation	220	5,72%	0
PAS	495	12,86%	1

Elections à la CAPD 2011			sièges
inscrits	6782		10
votants	2451	36,14%	
exprimés	2424		
SNUipp-FSU	1198	49,42%	5
SE-UNSA	400	16,50%	2
SGEN-CFDT	220	9,08%	1
SNUDI-FO	204	8,42%	1
Sud éducation	108	4,46%	0
PAS	261	10,77%	1
CGT	33	1,36%	0

## Résultats aux élections CAPN 1er degré

### 2008

INSCRITS	347 466		
Inscrits femme	275 777		
Inscrits homme	71 689		
VOTANTS	217 591	62,62 %	
BLANCS/NULS	8 493		
EXPRIMÉS	209 098		

SNUIPP-FSU	98 376	47,05 %
SE-UNSA	47 980	22,95 %
SNUDI-FO	16 332	7,81 %
SGEN-CFDT	15 512	7,42 %
SUD EDUCATION	13 351	6,39 %
UNSEN-CGT	4 870	2,33 %
SNE-CSEN	5 414	2,59 %
SCENRAC-CFTC	2 802	1,34 %
UDAS		
STC		
@VENIR-ÉCOLES		
FP-CGC	2 885	1,38 %
SNEP-SNCL		
FAEN	1 576	0,75 %

### 2011

INSCRITS	342 693		
Inscrits femme			
Inscrits homme			
VOTANTS	140 546	41,01 % - (21,61 %)	
BLANCS/NULS	138 543		
EXPRIMÉS	138 639		

SNUIPP-FSU	66 706	48,11 % (1,07 %)
SE-UNSA	35 076	25,30 % (2,35 %)
SNUDI-FO	12 997	9,37 % (1,56 %)
SGEN-CFDT	9 278	6,69 % - (0,73 %)
SUD EDUCATION	7 071	5,10 % - (1,28 %)
UNSEN-CGT	2 812	2,03 % - (0,30 %)
SNE-CSEN	1 741	1,26 % - (1,33 %)
SCENRAC-CFTC	1 147	0,83 % - (0,51 %)
UDAS	734	0,53 % (0,53 %)
STC	592	0,43 % (0,43 %)
@VENIR-ÉCOLES		
FP-CGC	485	0,35 % - (1,03 %)
SNEP-SNCL		
FAEN		0,00 % - (0,75 %)

Elections au CT Acad 2011			sièges
inscrits	45550		10
votants	17613	38,67%	
exprimés	16998		
FSU	7395	43,51%	5
CGT	600	3,53%	0
FNEC-FO	1522	8,95%	1
SGEN-CFDT	3453	18,55	2
Sud éducation	943	5,55%	0
UDAS	303	1,78%	1
UNSA	2586	15,21%	2
FAEN	496	2,92%	0

Elections au CT Isère 2011			sièges
inscrits	18863		10
votants	6767	35,87%	
exprimés	6505		
FSU	2591	39,83%	5
CGT	267	4,10%	0
FNEC-FO	820	12,61%	1
SGEN-CFDT	931	14,31	2
Sud éducation	397	6,10%	0
UDAS	287	4,41%	1
UNSA	977	15,02%	2
FAEN	235	3,61%	0



# BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....  
 Portable : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----  
 Poste occupé : ----- à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Etudiants en master  ; Retraité   
**Echelon : .....**

**Montant de la cotisation en euros : .....** (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.** Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : ..... **Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

## Tableau des cotisations 2011-2012 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et +(540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :	chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
	1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

**Etudiants en master : 37      Assit. éducation : 37      autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque      Guichet      N° de compte

clé RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)